



Garde alternée a t-elle le droit de refuse que je vois le beau-père

Par **Jamart**, le **05/10/2009** à **21:25**

Bonjour, j'ai un petit garçon de 10 ans et il a été établi une garde alternée, je vis avec ma compagne et mon ex conjointe avait souhaité la reconstruire nous avons trouvé ça tout à fait normal, sauf que maintenant c'est l'inverse mon ex conjointe refait sa vie et refuse que je rencontre son ami, moi je voudrais savoir qu'elle sont les recours si elle a le droit que puisse faire qu'elle sont les démarches en sachant que ce n'est pas la première personne de sa vie merci de me répondre je suis très inquiet pour mon fils je ne connais même pas ce monsieur je vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée

Par **cloclo7**, le **05/10/2009** à **22:35**

et si ce monsieur ne vous plaît pas vous lui interdirez de refaire sa vie ? si elle ne veut pas que vous le rencontriez c'est son droit le plus strict, comme vous auriez pu refuser qu'elle rencontre votre nouvelle compagne, le fait de refaire sa vie est du domaine de la vie privée et non du ressort de l'éducation de l'enfant

Par **Jamart**, le **06/10/2009** à **14:55**

oui c'est vrai c'est du domaine privé, mais cette personne va partager la vie de mon fils une semaine sur deux et je ne sais même pas qui il est d'où il vient je ne veux absolument pas rentrer dans leur vie mais m'assurer que mon fils va être bien en sachant que sa maman est

une personne très instable avant de rencontrer ce monsieur elle m'a quitté pour une femme elle a eu une double vie pendant 6 mois et avec cette personne elle la rencontre en mai et en juin elle le présente à notre fils alors je pense avoir le droit de m'inquiéter pour mon petit garçon il ne sais ce qui est bien ou mal.